

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

BLANQUEFORT - Parc des Jalles - Festival de la Nature du 12 au 14 septembre 2014 (4e édition) - Subvention - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Blanquefort organise la quatrième édition du « Festival de la Nature ». Il se déroulera du vendredi 12 au dimanche 14 septembre 2014 à Blanquefort.

Le projet présenté par la commune de Blanquefort est inscrit au contrat de codéveloppement 2012-2014 fiche action n° 23 « Parc des Jalles : été des Jalles ».

Objet du festival de la Nature

Ce festival, qui s'inscrit dans l'été métropolitain, a pour objectif la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole ainsi que la sensibilisation du public aux enjeux de l'agriculture urbaine locale et de la production d'une alimentation de qualité.

Des animations, des ateliers, des producteurs locaux et une transhumance ovine contribueront à la réussite de cet événement. Le public pourra s'initier aux métiers anciens, rencontrer les producteurs et s'informer sur les circuits courts existants localement.

Cette demande de subvention est en lien avec les thématiques liées à la nature dont la valorisation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture.

Elle s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « Communication, animation, formation ».

Lieu du festival et public visé

De Caychac à la Vacherie, en passant par le centre-ville de Blanquefort, les parcs de Fongravey et Majolan, le festival s'adresse à tout public. Il intéressera toute personne curieuse des thèmes abordés en proposant une programmation riche, de qualité et ludique.

Le festival est gratuit pour l'ensemble des publics, hormis le repas du samedi qui est payant.

Programmation du festival :

- En prélude au festival, le vendredi 12 septembre en soirée, un bal costumé des années 50 est programmé ;
- une transhumance ovine se tiendra le samedi 13 septembre en matinée ;
- des animations festives et des ateliers divers, les samedi 13 et dimanche 14 septembre ;
- des producteurs locaux présenteront leurs produits, les samedi 13 et dimanche 14 septembre ;
- un grand repas en plein air sera suivi d'un concert, le samedi 13 septembre ;
- des balades nature sur le site de la Vacherie et dans le parc de Majolan, des spectacles déambulatoires seront organisés le dimanche 14 septembre.

Partenariat et communication

Les associations locales et les producteurs locaux prennent part au festival de la nature dans le cadre des animations et des ateliers,

Les modalités de communication sont : le magazine municipal, les flyers, l'affichage par la ville, La Cub et Kéolis, les réseaux sociaux, le site Internet et la Newsletter de la ville ainsi que les médias (presse écrite et radios).

Critères de sélection communautaires

Le Festival de la Nature est un évènement qui répond à différents critères de sélection des projets financés par le dispositif d'intervention de La Cub :

- **Intérêt communautaire** : sensibilisation à l'agriculture de proximité, aux circuits courts, aux espaces naturels et à leurs impacts potentiels sur la zone maraîchère du parc des Jalles.
- **Ouverture ou service rendu au public** :
 - gratuité du festival pour l'ensemble des participants hormis le repas,
 - manifestation tout public : habitants de Blanquefort et de l'agglomération, associations, acteurs de l'environnement.

- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : thème des espaces naturels et agricoles et de leur valorisation auprès du public en termes pédagogique et de valorisation d'une production agricole.

Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux

Depuis 2011, la commune de Blanquefort a reçu les participations financières de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre du Festival Nature pour un montant total de 37 000 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2013/0755 du 27 septembre 2013 Festival de la Nature 3 ^e édition	9 000 €
Délibération n° 2012/0534 du 13 juillet 2012 Festival de la Nature 2 ^e édition	13 000 €
Délibération n° 2011/0854 du 25 novembre 2011 Festival de la Nature 1 ^{ère} édition	15 000 €

Le budget de la manifestation est précisé comme suit :

Par délibération de son conseil municipal du 28 avril 2014, la commune de Blanquefort sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 9 000 €, ce qui représente 50 % du budget prévisionnel qui s'élève à 18 000 € H.T.

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
- Location mobilières	2 000	- Commune de Blanquefort	9 000
- Réceptions et alimentation	1 300		
- Rémunération intervenants, animations	6 700	- Communauté urbaine de	
- Location matériel	2 000	Bordeaux	9 000
- Méchoui	1 200		
- Transhumance	600		
- Communication	1 200		
- Valorisation temps passé	1 000		
- Gardiennage	2 000		
Total Dépenses	18 000	Total Recettes	18 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215- 26,
Vu la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012/2014,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

D'une part, la Communauté urbaine de Bordeaux poursuit une politique d'aménagement durable de son territoire, en particulier par la valorisation de ses espaces naturels et agricoles,

D'autre part, la tenue du Festival de la nature contribue à l'animation et au développement du parc des Jalles, ainsi qu'à la sensibilisation du grand public et à la valorisation de ses espaces naturels et agricoles.

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'un montant de 9 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, pour l'organisation de son « Festival de la Nature du 12 au 14 septembre 2014 ».

Article 2 - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée au budget principal en section de fonctionnement, opération 05P012O003 « Connaissance et communication pour la Nature », chapitre 65, article 657341, fonction 833, CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

M. NOËL MAMERE